Trente-cinquième Année. — N° 160 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 9 JUIN 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 8 JUIN 1890

NOUVELLES DU JOUR

L'adjudication des usines de la Société des Métaux

Paris, 7 juin. — L'adjudication des usines de la Société des Métaux devait avoir lieu aujourd'hui au Palais de Justice, à deux heures ; les usines avaient été divisées en quatre lots. Le dernier lot seul a trouvé acquéreur sur une enchère de 50 francs.

La vente du premier et du troisième lot a été remise au premier jour.

Les erreurs judiciaires

Paris, 7 juin. — L'erreur dont Borras a été victime a déjà donné lieu au dépôt de deux projets: l'un de M. Laguerre, le second de M. Reinach; ce dernier est généralement jugé incomplet et insuffisant; aussi MM. Chiché et Castelin vont-ils déposer une troisième proposition d'après laquelle les juges sont responsables des erreurs commises.

Ainsi, si un prévenu bénéficie d'une ordonnance de non-lieu, il peut traduire le procureur de la République en paiement de dommage et intérêts.

Dans le cas d'acquittement les tribunaux correctionnels ou cours d'assises devront toujours statuer sur le chiffre des dommages-intérêts à accorder à l'acquitté.

Enfin s'il y a eu condamnation, et que l'erreur soit reconnue, la Cour de cassation fixera le chiffre de la réparation pécuniaire.

Au Dahomey

Paris, 7 juin. — Les rapports du commandant Fournier arrivés par la *Ville de Maranhoa* disent que Kotonou et Porto-Novo sont en état complet de défense et défient les attaques des Dahoméens.

Un discours de l'empereur d'Autriche

Budapest, 7 juin. — Dans sa réponse aux allocutions des présidents des délégations, l'empereur exprime sa confiance dans le maintien de la paix dont la triple alliance constitue la plus sûre garantie.

L'empereur a dit en outre que le développement continuel des forces militaires de la monarchie doit nécessairement être maintenu autant que possible à la hauteur de la situation importante que l'Autriche-Hongrie est obligée de conserver à côté de ses alliés en Europe.

Les voyages de Guillaume II

Berlin, 7 juin. — Contrairement aux informations d'une agence de correspondances de Berlin, qui a annoncé que l'empereur d'Allemagne avait renoncé à se rendre à Christiana, on déclare formellement aujourd'hui que Guillaume II a pris ces jours derniers, avec le chef du cabinet naval, les derniers arrangements relatifs au voyage en question, et qu'il partira à la date qui a été fixée.

Les traités de commerce

Paris, 7 juin. — M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, fait officiellement convoquer, pour le 16 juin, le conseil supérieur du commerce, à l'effet de lui communiquer les réponses faites par les chambres de commerce au questionnaire relatif aux conventions commerciales.

La commission des douanes

Paris, 7 juin. — La commission des douanes a repoussé les divers amendements proposés au cours de la discussion sur les droits des riz et dari.

Les évènements du Dahomey

Paris, 7 juin. — Une dépêche de Kotonou annonce que le croiseur le *Kerguelen*, commandant M. Faget de la Souchère, vient de quitter la côte des Esclaves pour se rendre au Gabon.

La *Naïade* ayant à son bord l'amiral de Cuverville, est attendue incessamment.

La retraite alimentaire des ouvriers

Paris, 7 juin. — Comme nous l'avons déjà annoncé, M. Constans, ministre de l'intérieur, prépare en ce moment un projet de retraite alimentaire pour les ouvriers.

Il l'adressera prochainement à son collègue des finances pour qu'il en étudie la disposition financière.

Le ministre de l'intérieur estime, dès maintenant, que le nombre des ouvriers qui seront appelés à en bénéficier s'élèvera à trois millions environ sur neuf millions qui existent en France.

Les six autres millions étant ou trop jeunes ou trop âgés, ou profitant déjà des avantages des caisses de retraites instituées par des établissements industriels.

La pension qui serait servie à chaque ouvrier varierait entre 240 et 360 fr.

Au Sénat. — Les syndicats professionnels

Paris, 7 juin. — La commission sénatoriale chargée de l'examen de la proposition de loi sur les syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers a décidé d'entendre à cet égard un certain nombre de ces syndicats.

POUR LE BIEN DES AVEUGLES ?

Le 16 mai 1871, au moment où la colonne Vendôme, oscillant sur sa base, venait de s'effondrer avec un bruit de tonnerre, sur un lit de fascines et de fumier, un homme — un aveugle, qui patiemment attendait depuis des heures, l'instant où le colosse de bronze s'écraserait sur le pavé — cherchait à fendre la foule entassée sur la place. Avec cette douce ténacité qu'ont les aveugles, il se laissait pousser par les remous de la populace hurlante, et, insensiblement, était parvenu à s'approcher du trophée abattu, quand un fédéré, qui faisait sentinelle, s'exclama :

— Où vas-tu donc, hé, citoyen ?

— Je voudrais voir Napoléon.

— Vois! mais tu es aveugle.

— Ça ne fait rien, je voudrais voir Napoléon.

Ce fut une huée; les gens — ces gens-là — trouvaient ça drôle. On battait des mains : « Oh! cette farce! — En voilà une bonne. — Lui, profitant de ce moment de gaieté, s'approcha de l'empereur, et, pieusement, s'inclinant sur le cadavre de bronze, de ses deux mains le palpa en tous sens, avec respect; puis il se perdit dans la foule. Le rêve de toute sa vie était accompli; il avait *vu* Napoléon.

Je dis *vu*, car c'est le mot dont se servent les aveugles; ils sont convaincus, et peut-être tout à l'heure comprendra-t-on pourquoi, que le sens qui leur manque n'a point la prépondérance que lui attribuent les *voyants*.

L'ouïe et le toucher fournissent plus de connaissances précises que la vue, trompeuse souvent, et qui a constamment besoin d'être contrôlée par le toucher, *cette vue de près*. J'ai été fortement frappé un jour de ce mot d'une jeune aveugle : c'était à table d'hôte, vers le soir; la nuit était tombée rapidement, et la salle où l'on dînait devenait obscure à ce point que le repas était presque interrompu : des réclamations, des appels aux domestiques s'élevaient de tous les bouts de la table, quand l'aveugle, simplement : « Quelle triste infirmité, dit-elle, de ne pouvoir manger sans lumière! » Les infirmes, comprenez-vous, c'était nous, les voyants: cette réflexion contenait toute une profession de foi. L'aveugle passe dans la société pour un être inférieur, incomplet, dont les facultés intellectuelles et morales sont en quelque sorte atrophiées et engourdies par l'obscurité continuelle à laquelle il est condamné. Ce préjugé était le mien, il a quelques jours encore, et c'est un aveugle qui m'a ouvert les yeux.

Nos lecteurs connaissent le nom de M. Maurice de la Sizeranne, qui, privé de la vue à l'âge de neuf ans, par suite d'un accident de jeu, aconsacré son existence au soulagement, à la réhabilitation morale de ses compagnons de cécité : dans un livre plein de documents précieux, contés avec une bonne grace charmante (1), il a protesté avec éloquence contre la condition faite aux aveugles... Je savais tout cela, et pourtant, lorsque je sonnai l'autre jour à sa porte, je m'attendais à trouver un homme inoccupé et triste, toujours escorté d'un guide ou d'un secrétaire, tout à fait étranger au mouvement et au tumulte de l'existence varisienne ; je crois même que je balbutiai assez gauchement une sorte de condoléance, « déplorant le malheur que... la triste situation où... »

L'aimable aveugle était d'ailleurs venu à moi, me tendant la main, m'approchant un tauteuil, repoussant, pour me faire place, des liasses de dossiers et de journaux entassés sur les sièges ; puis il s'assit lui-même devant son bureau encombré de notes, de livres, de partitions, dont l'aspect me causait un ébahissement profond et assez pardonnable pour un malheureux clairvoyant assistant pour la première fois à ce spectacle d'un *aveugle dépouillant son courrier* !

Et volumineux, je vous assure ; tout en conversant, il avait en un tour de main opéré le triage de sa correspondance : ici les demandes de secours, là les renseignements, dans ce carton les souscriptions reçues ; et il parcourait ses dossiers, feuilletait les registres, les plaçait et les déplaçait, prenait des notes avec une activité et une adresse qu'aurait enviées plus d'un voyant ; et le timbre électrique sonnait, et les secrétaires entraient et sortaient, recevant des ordres, apportant des lettres, classant les journaux.... une véritable admiration.

L'aveugle est gai assure-t-on, et le sourd est triste; et l'on a trouvé de ce mystérieux contraste cette ingénieuse explication; c'est que, lorsqu'on cause avec un aveugle, on lui fait oublier son infirmité, et quand on parle à un sourd on la lui rappelle.

Je suis bien certain de n'avoir point fait oublier à M. de la Sizeranne sa cécité, et cela pour une foule de raisons dont la meilleure est qu'il n'y pense point ; il n'en a pas le temps. Sa sollicitude pour les aveugles ne se borne pas à écrire des ouvrages en leur faveur; il en connait beaucoup, il les suit dans leur existence difficile. Ardent typhlophile — c'est le terme consacré — il réunit chez lui les aveugles à certain jour de la semaine, tantôt pour la lecture d'un livre nouveau, tantôt pour une conférence sur un sujet d'histoire ou d'art, tantôt pour une audition musicale. Quelquefois M. Vincent d'Indy — car les clairvoyants s'associent à cette grande œuvre — s'assied au piano, et le jeune maître fait jaillir de l'instrument devenu orchestre sous ses doigts, les symphonies colorées des modernes musiciens français ou les fragments de l'épopée wagnérienne.

Alors, sous ces fronts courbés, derrière ces yeux clos aux choses de la vie matérielle, se jouent de splendides et d'étonnants spectacles ; ils voient, ces aveugles, ils voient les pays merveilleux des légendes, les paysages où chevauchent les Valkyries, les fleuves tranquilles où les héros naviguent dans des barques de cristal trainées par des cygnes ; ils voient, à l'appel de la cloche qu'on vient de fondre, se dérouler sur les places des vieilles villes gothiques les défilés de corporations aux brillants costumes... et ils voient ces choses avec une intensité inconnue du clairvoyant, continuellement gêné par les prosaiques impressions que sa vue matérielle recueille sans cesse.

Il n'est pas besoin cependant d'être aveugle pour apprendre à ces réunions bien des choses étonnantes : j'y ai entendu conter l'histoire du ministre des postes anglais Fawcett, qui, devenu aveugle à l'âge de vingt ans, n'en continua pas moins jusqu'à la fin de sa vie à monter à cheval seul et à pêcher à la ligne ; j'y ai entendu discuter le voyage entrepris avec succès à travers l'Angleterre par une douzaine de vélocipédistes aveugles j'ai appris que les couturières aveugles enfilent leurs aiguillées de fil à l'aide de leur langue, et cela avec une habileté et une prestesse que n'ont point les voyantes : j'y ai ouï narrer l'ascension du Mont-Blanc de M. Campbell, autre aveugle, directeur du *Royal Normal Collège* ; j'y ai appris que les aveugles jouent à la balle, aux cartes, aux échecs, aux barres, et patinent avec une légèreté remarquable ; j'y ai serré la main au sculpteur Vidal l'artiste aimé du public et plusieurs fois médaillé pour ses groupes d'animaux exposés au Salon ; Vidal, notez le fait, est aveugle depuis l'enfance.

Et cependant les aveugles sont à plaindre : leur malheur n'est point tant dans leur infirmité que dans l'ostracisme auquel la société les condamne. « Un aveugle, à quoi cela peut-il être bon, sinon à tendre la main ? » voilà ce que nous pensons tous, et voilà aussi pourquoi M. de la Siveranne, aidé de M. Martin, le directeur de l'institution, de M. Guilbeau, le fondateur du *Musée des aveugles*, de M. le comte de Beaufort, secrétaire général de la Croix rouge, de M. le commandant Barazer, a eu la pensée de fonder une association pour le *bien des aveugles*. Les fondateurs ont mis leur société sous le patronage de Valentin Haüy, l'homme de cœur et de génie auquel les aveugles doivent de pouvoir lire.

Instruire les aveugles est bien; mais quand ils sont instruits, il faut encore qu'ils trouvent à exercer leur profession dans des conditions lucratives, en cela le public peut beaucoup, il peut tout; et c'est pour être un trait d'union entre lui et les aveugles qu'est fondée la Société de Valentin Haüy, dont M. Jules Simon a accepté d'être le président.

« *Vous ne direz point de mal du sourd, et vous ne mettrez rien devant l'aveugle qui puisse le faire tomber,* » dit l'Ecriture : serait-ce trop demander que, sans se borner à s'abstenir envers lui de si méchants tours, on l'aide un peu à marcher dans la vie, et qu'on écarte au contraire les obstacles qui se trouvent sur sa route ?

G. LENÔTRE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 7 juin 1890

Présidence de M. FLOQUET président

La séance est ouverte à 2 heures.

INTERPELLATION DE M. ROCHE
Nomination de l'amiral Duperré

M. Ernest Roche. — Je demande à interpeller le ministre de la marine sur les attaques dont un officier supérieur de la marine est l'objet. (Mouvement.)

La Chambre décide que l'interpellation sera discutée immédiatement.

M. le Président. — La parole est à M. Ernest Roche.

M. Ernest Roche. — Je reconnais que la question que je vais soulever est délicate, comme toutes celles qui touchent à la défense nationale.

La nomination de l'amiral Duperré au commandement de l'escadre de la Méditerranée, a donné lieu aux attaques les plus violentes de la part d'une certaine presse, qui, d'habitude, n'est pas hostile au gouvernement.

Ainsi, j'ai là des articles du *Mot d'Ordre*, du *Rappel*, de la *Justice*.

M. de Douville-Maillefeu. — Je m'étonne qu'on apporte à la tribune des tartines de journaux (rires). Parlez, mais ne lisez pas! (Tumulte et vive agitation).

M. le Président. — M. de Douville-Maillefeu, laissez au président le soin de diriger les débats.

Cette admonestation est sans effet sur le député de la Somme, qui continue ses interruptions au milieu du tumulte.

M. Ernest Roche — Il importe que le gouvernement fasse justice de ces attaques.

Le *Mot d'Ordre* dit qu'il n'est pas un journal républicain qui n'ait vu sans regret la nomination de l'amiral Duperré.

Le *Rappel*, la *Justice*, tiennent un langage analogue. (Bruit.)

Les attaques, dirigées contre le gouvernement, viennent de tous les journaux républicains avancés. On se trouve en présence d'un scandale consommé.

Tout le monde connait les accusations graves qui pèsent sur l'amiral Duperré. (Bruit. Vive agitation.)

M. Le Myre de Vilers. — Je ne comprends pas qu'on vienne à la tribune apporter de pareilles accusations. (Applaudissements à droite.)

M. le président. — Quelque pénible que soit ce langage, l'orateur a le droit de motiver son interpellation. (Bruit à l'extrême gauche.)

M. Ernest Roche. — Dénoncer reproche à l'amiral Duperré de n'avoir pas fait son devoir en 1870. (Protestations sur un grand nombre de bancs.)

La guerre a surpris l'amiral Duperré, à l'âge de 38 ans, capitaine de vaisseau, alors qu'on ne l'est en général que de 45 à 56 ans.

M. Le Provost de Launay. — Et Boulanger ? (Rires.)

M. Ernest Roche. — A-t-il pris une part quelconque aux opérations militaires ?

On dit qu'il promenait les cent gardes, tandis que les Jaureguiberry et les Pothuan se conduisaient bravement sur les champs de bataille.

Les journaux républicains prétendent que l'amiral Duperré, après avoir rejoint l'impératrice en Allemagne, n'est rentré en France que lorsque le dernier coup de canon fut tiré.

Une note de l'*Agence Havas*, qui a la prétention de défendre l'amiral Duperré, prétend que cet officier supérieur était prisonnier de guerre en Belgique; le fait est inexact.

INCIDENT

M. le ministre de la marine (se levant indigné). — C'est l'assertion de l'orateur qui est inexacte.

M. Le Myre de Vilers. — Je rougis d'entendre parler en pareils termes à la tribune française d'un officier supérieur. (Applaudissements de toute la droite.)

M. le Président. — M. Le Myre de Vilers, vous ne m'obligerez pas à empêcher ici la liberté de la discussion. (Bruit.)

M. Le Myre de Vilers proteste contre la partialité du Président, aux applaudissements de la droite.

M. Ernest Roche. — Je soutiens que l'amiral Duperré, alors capitaine de vaisseau, a attendu sur la frontière belge l'ordre de passer en Belgique.

Les dépêches saisies aux Tuileries le prouvent.

Le capitaine de vaisseau Duperré n'a pris aucune part à la bataille de Sedan, il ne s'est occupé que d'escorter le prince impérial et d'obéir aux dépêches des Tuileries.

L'amiral Duperré aurait dû continuer à rester auprès de ses anciens maîtres et à ne pas venir demander des grades nouveaux à la République qu'il déteste. (Bruit).

M. Hubbard. — Et la République ouverte, qu'en faites-vous ? (Agitation).

M. Ernest Roche. — Si l'amiral a commis les fautes qu'on lui impute, sa présence à la tête de l'escadre constitue un danger.

L'amiral Duperré n'a qu'une religion, c'est le bonapartisme.

Si les faits qu'on lui impute sont exacts, la nomination est une faute ; s'ils sont inexacts, il peut confondre ses calomniateurs. (Quelques applaudissements aux bancs boulangistes).

Réponse du ministre de la marine

M. Barbey, ministre de la marine. — On a essayé de transformer le devoir, douloureusement accompli par l'amiral Duperré, en 1870, en je ne sais quelle conduite indigne. (Applaudissements à droite).

Les faits allégués par M. Jules Roche (rires) non, par M. Ernest Roche, sont inexacts.

Depuis qu'il est rentré en France, l'amiral s'est lavé des soupçons qui auraient pu peser sur lui devant des hommes aussi compétents que M. Ernest Roche. (Bruit aux bancs des boulangistes.)

C'est une campagne ouverte pour empêcher la nomination de l'amiral, considéré comme le plus digne d'exercer le commandement de l'escadre.

Ce reproche retomberait, s'il était justifié, sur tous les ministères sous lesquels il a franchi les divers grades de sa carrière.

Mais il n'y a qu'à consulter le dossier de l'amiral Duperré pour savoir qu'il a été interné en Belgique, qu'il a fait son devoir pendant sa captivité, et qu'une enquête a établi la parfaite régularité de sa conduite.

Ses notes sont admirables et elles émanent de ministres républicains. (Applaudissements prolongés à droite. — Agitation aux bancs boulangistes et à l'extrême gauche.)

C'est un des officiers généraux sur lesquels la marine compte le plus. (Nouveaux applaudissements à droite et au centre. — Cris et interruption à l'extrême gauche : « Montrez le dossier. »

M. le ministre de la marine. — Si vous ne croyez pas mes paroles, je descends de la tribune. (Bruit.)

Je me résume.

Je revendique hautement la responsabilité de cette nomination.

L'amiral Duperré offre toutes les garanties pour être le digne successeur de l'amiral Bergasse Dupetit-Thouars. (Applaudissements à droite.)

La Chambre voudra passer à l'ordre du jour pour témoigner qu'elle garde sa confiance au ministre de la marine. (Applaudissements.)

M. Ernest Roche. — Je constate que M. le ministre de la marine n'a contredit aucun fait, et je maintiens que l'amiral Duperré ne s'est battu nulle part. (Protestations à droite : « Assez ! assez ! » Longue agitation).

(Si une guerre survient, quelle confiance pourraient avoir les marins dans un homme sur lequel planent de pareils soupçons? (Protestations indignées à droite).

Ordre du jour de M. Ernest Roche

Je propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre n'admettant pas que le moindre soupçon puisse planer sur le commandant de l'escadre de la Méditerranée, passe à l'ordre du jour. (Bruit).

Cris à droite. — L'ordre du jour pur et simple.

M. Maujan. — Nous devons regretter que de pareilles questions soient portées à la tribune; mais maintenant qu'elles sont soulevées, il est de notre devoir de faire la lumière complète.

Je constate que l'amiral Duperré n'a pas fait en 1870 ce qu'ont fait d'autres officiers généraux, et notamment l'amiral Jurien de la Gravière, en venant se ranger sous le drapeau de la République.

S'il a préféré son rôle de courtisan à son rôle de soldat, il ne fallait pas le nommer au commandement de l'escadre. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. de Douville-Maillefeu. — Les autres amiraux au 4 septembre étaient à Paris ; l'amiral Jurien de la Gravière était auprès de l'impératrice.

Voix à l'extrême gauche. — Il y est resté, lui.

VIF INCIDENT

M. de Douville-Maillefeu. — Mais quel est l'officier de marine qui a quitté son poste ?

Ceux qui le disent sont des lâches et des misérables (Applaudissements à droite et au centre.)

C'est une honte de venir après vingt ans, ouvrir d'odieuses accusations l'amiral Duperré, qui a fait preuve des plus hautes qualités dans les emplois qu'il a successivement occupés.

Moi, j'ai servi trois ans sous mon camarade Duperré, et tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier sa valeur, son intelligence et son coup d'œil.

Oui ! ceux qui disent le contraire sont des misérables et des niais. (Applaudissement prolongés à droite.)

Et ces misérables qui calomnient l'amiral Duperré devraient savoir que le préfet maritime de Toulon est toujours désigné pour le commandement de l'escadre de la Méditerranée.

Et si Duderré avait donné sa parole d'honneur en Belgique de ne pas rentrer en France, devait-il le faire ?

On n'a donc plus dans notre pays le respect de la parole d'honneur. (Cris à gauche. Protestations. Tumulte.)

Oui, est-ce qu'on peut reprocher à un homme de n'avoir pas manqué à sa parole d'honneur. (Protestations et bruit.)

Personne n'a plus souffert que l'amiral Duperré de ne pouvoir rentrer en France; mais il s'était engagé, je le répète, sur l'honneur, de ne plus servir pendant la guerre.

Eh bien ! moi qui ne suis pas suspect de sympathie pour le régime tombé, j'aurais fait comme Duperré.

J'ai envahi les Tuileries un des premiers, le 4 septembre, mais si j'avais été chargé de les défendre, je vous affirme qu'on n'y serait pas entré. (Applaudissements à droite.)

Du reste, depuis la mort du prince impérial, Duperré s'est donné loyalement à la République. (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre.)

Vote de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple, demandé par le gouvernement, est mis aux voix.

A la majorité de 385 voix contre 60, sur 445 votants, il est adopté, aux applaudissements de la droite et du centre.

Le droit sur le maïs

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Méline, relative au régime douanier des maïs et des riz.

Vote du droit sur les riz, dari et millet

Le paragraphe 2 de l'article 1er, frappant de trois francs le riz en paille, de six francs les brisures et de huit francs les farines de riz, est adopté par 311 voix contre 196.

Le paragraphe trois, frappant d'un droit de trois francs le dari et le millet, et de 4 fr. 50 leurs farines, est adopté à mains levées.

L'ensemble de l'article est adopté à mains levées.

L'amidon

La chambre passe à la discussion de l'article 2 :

« Les maïs et les riz employés à la fabrication de l'amidon sec en aiguilles et en marrons destinés au blanchissage sont exempts de droit. »

M. Raynal développe un amendement ainsi conçu :

« Sont exempts de droit les maïs et riz destinés à la fabrication des amidons en aiguilles et en marrons sauf ceux employés à la glucoserie. » Cet amendement est repoussé par 302 voix contre 199.

L'article 2 de la Commission est adopté.

M. Jouffroy d'Abbans. — J'ai déposé un amendement tendant à exempter du droit les maïs destinés à l'agriculture, à la nourriture des animaux et à la distillerie.

Je suis ici le porte parole des cultivateurs pauvres auxquels on a déjà enlevé le porc d'Amérique, et à qui le maïs est indispensable pour la nourriture du cheval, de la vache, du porc, des animaux de basse-cour.

Sur la demande de M. Jumel la chambre adopte la division sur l'amendement de M. Jouffroy d'Abbans et passe à la discussion du paragraphe relatif à la nourriture des animaux.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 h, 10.

NOUVELLES MILITAIRES

Les hommes des catégories désignées ci-dessous sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel, soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence, d'ici au dimanche 15 juin 1890.

1° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1880, excepté les hommes classés dans les services auxiliaires et les réservistes de l'armée de mer.

2° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1879 (y compris ceux qui ont servi dans l'armée de mer comme appelés de la classe de 1879 on comme s'étant engagés volontairement pendant l'année 1880), excepté les hommes classés dans les services auxiliaires.

3° Les hommes qui ont servi dans l'armée de mer et appartenant à la classe de mobilisation de 1878 (appelés pour l'armée de mer de la classe de 1878 ou engagés volontaires pour cette même armée pendant l'année 1879). Les autres hommes de la classe de mobilisation de 1878 n'ont pas à déposer leur livret.

4° Les hommes dits à la disposition de l'autorité militaire des classes 1885 et de 1884 (dispensés comme aînés d'orphelins, fils aînés ou uniques de veuves, frères de militaires au service, etc, soutiens de famille).

5° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1865.

6° Tous les hommes de classe de mobilisation de 1865.

Les hommes doivent toujours réclamer un récépissé lorsqu'ils remettent leur livret à la mairie ou à la gendarmerie.

Il est expressément recommandé aux hommes qui ont accompli vingt années de service de conserver avec soin leur livret individuel pendant cinq nouvelles années, la durée du service militaire étant désormais fixée à vingt-cinq années par la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

Les hommes des classes de 1865, 1866, 1867 et 1868 qui ne seraient plus en possession de leur livret individuel, sont invités à en faire la déclaration à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence. Un fascicule de mobilisation sera délivré aux hommes de la classe de 1865. Quant aux hommes des classes de 1866, 1867 et 1868, ils recevront gratuitement un duplicata de leur livret individuel.

Tous les hommes sans exception restent assujettis aux déclarations des changement de domicile et de résidence jusqu'au jour de leur délibération définitive.

LES SAISONS

ÉTUDE SUR LA NATURE

Déités champêtres, zéphirs légers, qui habitez nos forêts et nos champs, gardiens de la nature, laissez-moi dire quelques mots de vos mystères au moment où le soleil relevant la verdure d'un vif éclat, donne une parure nouvelle à chaque plante.

Les premiers zéphyrs de leurs tièdes haleines viennent de fondre la neige des plaines, les plantes nouvelles arrivent l'herbe apparait rajeunie. Les troupeaux de bœufs reviennent au paturage Les chèvres à la mamelle trainante donnent de la gaieté au gazon.

Les arbres parsemés en bouquets sur les collines, étendent à leur gré leurs feuilles nouvelles et entourent les fermes où se trouvent tous les attraits champêtres, tous les doux présents d'Io. La crème, le laitage remplissent des vases d'une propreté minutieuse, touchant des paniers en jonc tressé où épaissit le fromage. Dans le lointain, au fond de la vallée, un long ruban bleu s'échappe d'un dais de verdure. C'est l'onde d'un ruisseau, étalant en murmurant son cristal sur un sable d'or.

Heureux alors sont ceux foulant les près et les côteaux, ceux qui se mouillent les pieds dans la rosée en écrasant les fleurs du matin. Heureux le laboureur qui, dès l'aube, commence son travail et prépare la terre en appuyant sur la bêche ses mains calleuses et son pied, enfonçant dans le sol l'airain qui gémit.

La primevère orne les côteaux, le narcisse se

FEUILLETON DU 9 JUIN 1890. — N° 24

UN DRAME FINANCIER

Par PIERRE SALES

X

Les découvertes de M. Grandier et les réflexions de Robert de Campignac

Baranville avait rejoint madame Marsébert, qui était assise auprès du lit d'Yvonne. La jeune fille, couchée, était secouée par de longs sanglots. Baranville souleva le rideau de la fenêtre pour voir ce qui se passait au-dessous.

— L'énergie de votre fils me surprend, madame, dit-il après un long silence. Je ne me l'imaginais pas ainsi.

Madame Marsébert ne répondit pas; elle se contenta de mettre un doigt sur ses lèvres, en montrant Yvonne.

Robert de Campignac était terrifié. Il savait que le juge d'instruction s'était rendu dans l'hôtel pour interroger la famille Marsébert. Il tremblait à la seule idée que M. Grandier avait pu à poser Yvonne la question qu'il posait à tout le monde :

— Savez-vous si quelqu'un était dans le jardin, cette nuit?

Dévérain lui avait demandé:

— Voulez-vous répéter aujourd'hui aux magistrats l'entretien que vous avez eu hier avec M. Marsébert?

Il avait répondu :

— C'est inutile; cela ne leur apprendrait rien de nouveau.

Et il récapitulait dans sa mémoire tous les événements auxquels il avait assisté, et se disait:

— Avant de rien raconter j'ai besoin de savoir ce qu'aura répondu mademoiselle Yvonne. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que moi seul, jusqu'ici, connais le secret de cette nuit mystérieuse. Or, si je parle, on me demandera ce que je faisais ici cette nuit; si je dis que j'ai eu une entrevue avec mademoiselle Yvonne, je la perds à jamais, je ternis sa réputation. Donc, je ne puis avouer que j'ai vu mademoiselle Yvonne que si elle juge bon de le dire elle-même.

Maintenant, si j'avoue que je suis venu ici, sans prétexte, par simple curiosité, pour rendre une visite à M. Marsébert, personne ne me croira, et on aura raison; et on me dira : *La personne qui est venue cette nuit a commis le vol; or, vous êtes cette personne, donc vous êtes le voleur* alors que le plus volé de tous, c'est moi ! Quant à mes traites, elles ne sont payables, l'une que dans deux mois, l'autre dans quatre ; j'ai toujours le temps de faire opposition. En les réclamant aujourd'hui, je commettrais sans nul doute quelque sottise. Puis, il reconstitua dans sa pensée cette fameuse nuit : Je suis arrivé ici à onze heures. Jusqu'à minuit et demi, j'ai causé avec Yvonne. Quand j'ai entendu remuer le fauteuil de ce pauvre M. Marsébert, c'est qu'il râlait. Il était une heure. Ce que je prenais pour un grincement de plume était le bruit causé par jet du gaz. C'est alors que, voulant partir par le terrain vague, j'ai entendu les gardiens de la paix. La pluie commençait de tomber. Mes inconnus ont dû arriver vers deux heures. Ce sont eux qui ont commis le vol. La conversation que j'ai entendue prouve qu'ils avaient l'intention de tuer le banquier; ils n'ont pas eu la peine de l'assassiner, puisque le malheureux s'était suicidé. Ils se sont contentés de le voler et de me voler. Les 22,000 francs d'or, les 80,000 francs de la Compagnie générale et les 120,000 francs de la Banque de France sont à l'abri de toute recherche, puisque le tout est dûment converti en pièces d'or ; et toutes les pièces d'or se ressemblent; mais ce qui est unique, c'est la traite de 50,000 francs sur la maison Livania et Cia, de Venise; et, ce qui est non moins unique, c'est la traite de 160,000 francs sur la maison Gomez hermanos y Fernandez, de Buénos-Ayres. Eh, eh ! mes gaillards, il faudra bien qu'on les touche; ces traites; et, le jour où on voudra les toucher, on aura affaire à Robert de Campignac! Parfait !

Quand Robert en arriva à ce point de son raisonnement, les magistrats traversaient le jardin. M. Grandier disait à haute voix, avec des gestes de dépit :

— Il n'y a que cette jeune fille qui pourrait savoir quelque chose... Et elle ne se souvient de rien... Car enfin elle ne nous a rien, rien dit qui puisse nous être utile !...

Robert, toujours aux aguets, entendit ces mots: il eut un mouvement de joie :

— Yvonne n'a rien dit! Donc, il ne faut rien dire. Mais, si je ne dis rien, je perds la fortune que m'a confiée mon père. Dévérain perd celle qu'il avait confiée à M. Marsébert. Sans compter les autres! Palsambleu, voilà un silence qui va causer bien des ennuis ! Qui en sera responsable ? Moi, puisque je pourrais éclairer la justice, et que je me tais ! Bigre !

En ce moment, les porteurs passaient avec la civière où avait été déposé le corps du banquier. Georges et les magistrats suivaient. Les scellés avaient été posés dans les bureaux. Deux hommes restaient pour les garder. Il y eut un bruit de portes, de roues et des piaffements de chevaux. La foule diminua dès que le cadavre eut été enlevé ; elle s'écoula dans les rues voisines, répandant les récits les plus fantaisistes sur cette catastrophe qui bouleversait tout Paris.

Peyrot, Dévérain et Robert n'avaient plus qu'à se retirer. A la porte de l'hôtel, les trois jeunes gens se séparèrent. Peyrot remonta vers son logement, rue Condorcet. Dévérain alla à la Compagnie générale des affaires. Et Robert de Campignac descendit le faubourg Montmartre en murmurant :

— Bigre de bigre ! pour un début dans la vie me voilà à la tête de bien des responsabilités !.....

XI

Le commandant en retraite Alexandre Peyrusse

Robert de Campignac, qui commençait à savoir s'orienter dans Paris, arriva rue Montmartre sans avoir demandé son chemin plus de deux ou trois fois. Lorsqu'il vit, sur la porte de l'hôtel, le garçon qui l'avait éveillé le matin, il eut froid dans le dos.

— Diable ! pensa-t-il, s'il prenait au juge d'instruction la fantaisie de venir s'informer ici de l'heure à laquelle je suis rentré cette nuit ? Et si l'on apprenait que je ne me suis couché qu'à cinq heures du matin ? Cela n'a rien d'étonnant de se coucher à cinq heures du matin, mais je serais diantrement embarrassé si on me demandait où j'ai passé mon temps. C'est là le point faible de mon système. Mais, bah ! qui aurait l'idée de me soupçonner, puisque je n'ai rien dit ? Décidément, j'ai très bien fait de ne pas parler aujourd'hui.

Il passa devant le garçon, avec l'allure d'un homme parfaitement tranquille ; mais, presque aussitôt, le garçon l'appela :

— Eh! monsieur ?

Robert se retourna :

— Que me voulez-vous ?

— Il est venu quelqu'un vous demander.

— Moi?...

— Oui. Vous êtes bien M. Robert ?...

— Robert de Campignac.

— C'est bien cela.

— Et qui m'a demandé ?

— Votre oncle, le commandant, un grand, un gros, qui n'a pas l'air commode...

— Tout son portrait.

— Il m'a même dit...

— Quoi donc ?

— Mais cela vous fâchera, si je le répète... quoiqu'il m'ait bien chargé de la commission et m'ait donné vingt sous pour l'exécuter.

— Eh bien ! voici ce que M. votre oncle m'a chargé de vous transmettre : « Vous direz à mon neveu, M. de Campignac, que je le tiens pour un petit paltoquet. »

— Il a dit paltoquet ?

— Oh ! j'ai bien entendu. Après cela, il a donné un grand coup de canne sur le parquet, et il est parti en jurant. — Faut croire qu'il n'était pas content de ne pas vous trouver !

Robert sourit et dit :

— Ce doit être pour cela.

Et il monta gaiement dans sa chambre. Il savait que son oncle, Alexandre Peyrusse, commandant de cavalerie en retraite, était un vieil original.

— Il est naturellement furieux, parce que je ne suis pas allé le voir de matin. Tant pis! Je le retrouverai bien, tout à l'heure.

Il écrivit quelques mots à ses parents pour leur annoncer qu'il était arrivé à Paris au moment de la catastrophe de la banque Marsébert, disant qu'il n'avait eu qu'une rapide entrevue avec le vieil ami de son père, mais se gardant bien de parler des deux traites. Puis, il descendit afin d'aller à la recherche de son oncle. Le commandant retraité Alexandre Peyrusse, habitait au numéro 28 de la rue Notre-Dame-de-Lorette. Pour éviter tout retard, Robert s'y fit conduire en voiture. Il n'eut pas plus tôt demandé le commandant, que la concierge s'écria :

— C'est-y vous le neveu ?

— Naturellement, c'est moi !

— Oh ! ben, vous pouvez vous vanter de causer du tapage, vous... Votre oncle n'y tient plus.

— Mais je suis déjà venu le demander hier.

PIERRE SALES.

(*A suivre*).